



Vaudreuil-Dorion

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

## La Ville de Vaudreuil-Dorion reporte les dates d'échéance de paiement des taxes foncières

**Vaudreuil-Dorion, le 26 janvier 2021** – À l'occasion de la séance extraordinaire qui s'est déroulée le 25 janvier 2021, le conseil municipal a adopté le Règlement n° 1802-01 modifiant le Règlement décrétant les taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année 2021, et ce, afin de reporter les échéances de paiement des taxes foncières.

Ainsi, les trois dates d'échéance initialement prévues les 15 mars, 15 juin et 15 septembre seront différées de 30 jours, soit au 13 avril, au 15 juillet et au 15 octobre. Le compte de taxes envoyé à la mi-février sera adapté à cette nouvelle échéance. « Cette mesure vise à donner un peu de répit à nos citoyens. La pandémie perdure depuis près d'un an maintenant et nous savons que la situation est loin d'être facile pour plusieurs », a expliqué le maire Guy Pilon.

Rappelons que la hausse des taux de taxes à Vaudreuil-Dorion est de seulement 1,5 % en 2021 et qu'un allègement équivalent à ce pourcentage est offert aux propriétaires d'immeubles résidentiels de cinq logements et moins, ayant pour effet d'annuler l'augmentation de 2021. Les commerces auront accès, pour leur part, à un fonds d'aide local à être mis en place prochainement avec Développement Vaudreuil-Soulanges.